

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2019/05 relative aux délégations de signature des agents de la direction Interventions

La directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n°FranceAgriMer/Interventions/2019/04 du 17 avril 2019 portant délégation de signature à certains agents de la direction Interventions,

DÉCIDE :

Article 1 : Service « Programmes opérationnels et promotion »

Le troisième alinéa de l'article 3 de la décision n°FranceAgriMer/Interventions/2019/04 susvisée est supprimé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Madame Caroline CLAVIER, Messieurs Vincent BUSSON, Mounir IDDOUTE et Saïd SULTAN, responsables de pôle instruction liquidation et à Monsieur Marceau RUMIN, chargé d'études supervision au sein de l'unité « Programmes opérationnels », pour signer les décisions d'agrément des programmes opérationnels et de leurs modifications, d'octroi de l'aide au titre des fonds opérationnels pris sur le budget de l'Union ou de récupération de cette aide. »

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 23 avril 2019

Christine AVELIN